

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

**APPROBATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE CLASSÉE DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL
AU 1^{er} JANVIER 2025
N°2025-077**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 27 novembre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Justine Giagnoni, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 10

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Sylvain Legrand
Mme Natacha El Hayek à Mme Sandrine Boëte
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
Mme Joane Besse à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à M. Jérôme Plateau
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à Mme Hébé Pouchou
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët
M. Enzo Sodano à M. Patrick Mouchelin

Absent.e : 0

Nombre de votant.e.s : 29

Mme Sandrine Boëte a été désignée Secrétaire de Séance



Rapporteur·e : Madame Arlette BOURDELOT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière ;

CONSIDÉRANT que la longueur de voirie classée, déclarée dans le domaine public routier communal était de 46 209 ml en 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de délibérer suite aux rétrocessions et classement dans le domaine public routier communaux intervenus en 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'après avoir réalisé un recensement complet des voiries incluses dans le domaine public depuis le 1^{er} janvier 2025, il est confirmé que la longueur de la voirie communale est de **47 322 ml** à ce jour ;

CONSIDÉRANT que le tableau ci-dessous correspond au linéaire arrêté ce jour ;

		GESTIONNAIRE
NOM	TYPE	Com (ml)
8 mai 1945	Allée	150
Acacias	Allée des	125
Acacias	Rue des	216
Angiboust Marin	Rue	600
Aranger Georges	Rue	350
Arpajonnais	Rue de l'	175
Aunette	Rue de l'	320
Bas Mocquets	Sentier des	260
Basses Corneilles	Rue des	429
Basses Corneilles	Chemin	23
Bassin du Gué	Allée	150
Beauvert	Route de	490
Beethoven	Impasse	64
Bel Ebat	Rue de	840
Bellejame	Allée de	42
Berges	Rue des	432

Bernard Vanier	Allée	40
Bieds	Chemin	1 800
Boris Vian	Allée	50
Botcazo Etienne	Allée	30
Briis	Route de	1 358
Buisson Gayet	Chemin du	1 032
Carrière	Rue de la	400
Cassioterie	Rue de la	70
Célestins	Ruelle des	120
Champ de l'Epine	Rue	529
Charles Gounod	Impasse	80
Châtaigniers	Chemin des	286
Chaussée	Rue de la	422
Chêne Rond	Route du	1 820
Chouanville	Rue de	140
Claude Rouget de l'Isle	Rue	140
Colette	Allée	50
Collège	Chemin	180
Cornutas	Rue des	672
Couard	Route de	1100
Couvent	Rue du	258
Croix de Bellejame	Rue de la	264
Croix de Bellejame	Chemin	67
Dalhias	Allée des	60
Debussy	Avenue	150
Descente du Gué	Chemin de la	62
Deux Puits	Rue des	350

Emile Zola	Cité	150
Emile Zola	Rue	413
Etang	Rue de l'	110
Etang Neuf	Avenue de l'	386
Eugène Moutard Martin	Rue	990
Eugène Plisson	Rue	250
Eynette	Rue	170
Fay	Chemin du	300
Ferronnerie	Rue de la	249
Finot	Rue	300
Fond des Prés	Rue du	623
Fontenay	Chemin de	672
Fraises	Allée des	80
François Couperin	Impasse	70
Frantz Listz	Rue	80
Frantz Schubert	Rue	60
Frédéric Chopin	Rue	312
Gambetta	Rue	1 550
Gaudronnerie	Rue de la	156
Gazomètre	Allée du	200
Georges Bizet	Rue	140
Germaneau Michel	Rue	148
Giacchino Rossini	Impasse	40
Grand Parc	Chemin du	154
Grande Roche	Chemin de la	106
Grès	Allée des	40
Haut Gué	Chemin du	120

Hélène Boucher	Rue	495
Guillère	Rue de la	173
Guy de Pontevès	Allée	82
Haies	Chemin des	197
Haute Guillère	Chemin de la	83
Hector Berlioz	Rue	330
Henriette d'Entragues	Rue	357
Hôtel Dieu	Chemin de l'	30
Houssay	Rue du	400
Ignaz Pleyel	Rue	100
Iris	Allée des	40
Jacquemarderie	Sentier de la	264
Jacquemarderie	Rue de la	235
Jacques Brel	Allée	106
Jacques Prévert	Rue	110
Jardins de l'Etang Neuf	Sentier des	106
Jean Baptiste Corot	Rue	90
Jean Baptiste Lully	Rue	40
Jean Cocteau	Rue	297
Jean de Montaigu	Rue	480
Jean Duboscq	Rue	50
Jean Jacques Rousseau	Impasse	144
Jean Philippe Rameau	Rue	80
Jean Sébastien Bach	Rue	120
Johann Strauss	Impasse	30
Joly de Bammeville	Rue	344
Les Maraisses	Résidence	301

Levacher cintrat	Rue	450
Louise Michel	Rue	140
Malte Brun	Rue	274
Maréchal de Lattre de Tassigny	Avenue du	920
Marie Curie	Rue	320
Mehul Etienne	Impasse	52
Mesnil Forget	Impasse du	80
Mesnil Forget	Rue du	600
Meuniers	Chemin des	720
Moines	Rue des	150
Monet	Allée	30
Moulin	Chemin du	700
Moutard Martin	Cité	96
Nélaton	Parking	150
Nozay	Route de	929
Ollainville	Chemin d'	357
Orme	Rue de l'	658
Ovalie	Rue de l'	570
Pâquerettes	Allée des	100
Parc aux Bœufs	Chemin du	150
Pasteur	Rue	744
Paul Valéry	Rue	192
Plante aux chiens	Impasse	215
Pommiers	Allée des	50
Potager	Allée du	75
Quinze de France	Place	156
Regard	Chemin du	559

Rempart	Chemin du	50
Renoir	Allée	58
Richard Wagner	Impasse	55
Roche Garnier	Rue de la	658
Ronce	Chemin de la	1 380
Ronce à Bel-Ebat	Chemin de la	55
Roseraie	Impasse de la	40
Ruelle des Bois	Chemin de la	700
Ruelles	Rue des	193
Ruotte	Rue	226
Sables	Rue des	130
Saint Jean de Beauregard	Chemin	1 075
Sallemouille	Rue de la	279
Sorbiers	Rue des	486
Sorts	Allée	37
Toulouse Lautrec	Rue	298
Trois Cousins	Allée des	90
Vaugoulants	Allée des	30
Vert	Chemin	1 205
Vieille Rue	Chemin de la	258
Vieux Gagnons	Rue des	357
Violettes	Allée des	35
Voltaire	Rue	494
Vovard Marcel	Rue	47
Waldassen	Rue de	200
Wolfgang Amadéus Mozart	Avenue	300
TOTAL		47 322

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DIT** que la longueur de voirie classée dans le domaine public routier communal au 1^{er} janvier 2025 est de 47 322 mètres linéaires ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS**

